

REGLEMENT DU 3x3

Article 1 :

Les rencontres 3x3 se jouent sur ½ terrain, un seul panier en utilisant le tracé existant.

Article 2 :

Les équipes sont composées de 3 joueurs et un remplaçant. Tous les élèves doivent OBLIGATOIREMENT jouer.

Article 3 :

Toutes les rencontres du tournoi, se jouent avec un arbitrage et une table de marque. Ces tâches sont réalisées par les équipes en attente sous la responsabilité de l'organisateur.

Article 4 :

Le match est lancé par un Check Ball par l'équipe qui aura au préalable remporté le tirage au sort effectué par l'arbitre entre les 2 capitaines. En cas de situation d'entre deux, la balle est donnée à la défense et la reprise du jeu se fait au-delà de la ligne à 2 pts, face au panier.

Article 5 :

Les paniers valent 1 point à l'intérieur de l'arc de cercle à 6m75 ou 6m25 et 2 points à l'extérieur. Si toutefois il existe la ligne délimitant la zone à 1 ou 2 points. Si faute sur un joueur en position de tir : 1 point est accordé et reprise par un Check Ball pour l'adversaire.

Article 6 :

Le match se joue en 1 séquence de 10 minutes ou temps adapté au nombre d'équipes (2x5 mn ou 2x6 mn). En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les deux équipes jouent jusqu'à ce qu'une équipe marque (panier à 1, 2 points ou faute sur tir) et elle sera déclarée vainqueur.

Article 7 :

Au-delà de 4 fautes d'équipe, toute faute supplémentaire est pénalisée d'un point + récupération du ballon.

Article 8 :

Le remplacement d'un joueur ne peut s'effectuer que sur balle arrêtée.

Article 9 :

Sur panier marqué, la balle change de mains et le joueur reprendra le jeu en dribblant ou en faisant une passe depuis l'intérieur du terrain directement sous le panier pour l'amener derrière l'arc de cercle (ligne à 2 pts).

Article 10 :

Pour qu'une attaque soit valable, la balle doit être ressortie au-delà de la ligne à 2 pts. Après chaque intervention de gestion du match (par l'arbitre et/ou le professeur), la reprise du jeu se fait au-delà de la ligne à 2 pts, face au panier par un Check Ball.

Article 11 :

Tout comportement déplacé et ou antisportif peut amener la disqualification du joueur et/ou de l'équipe.

